



La biosécurité en élevages bovins

N°1

Tous impliqués, tous concernés

Les GDS du Grand Est ont décidé de vous faire vivre l'hiver au rythme de parutions régulières sur le thème de la biosécurité. Mieux vaut prévenir que guérir ! Voilà notre credo. Chaque épisode vous racontera donc une partie de l'histoire pour protéger la santé de vos animaux et protéger votre activité. Rendez-vous pour décortiquer ensemble ce qui se cache réellement derrière la biosécurité en élevage....

Biosécurité : se protéger et protéger les autres

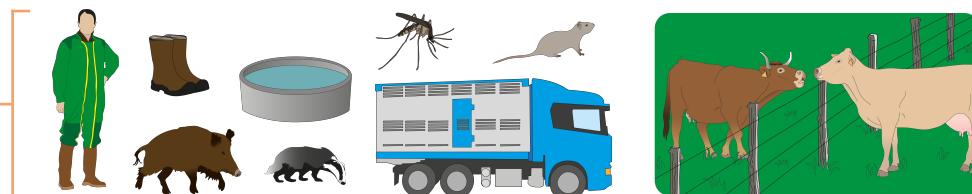
La biosécurité consiste à **appliquer des mesures** que l'on peut qualifier de « gestes barrières » pour **prévenir les maladies** dans votre cheptel.

Les **agents pathogènes** (virus, bactéries, parasites) peuvent être introduits de différentes manières : pâture, matériel, transport et introduction d'animaux, faune sauvage, piqûres de moustiques, etc.

Appliquer les mesures de biosécurité permet :

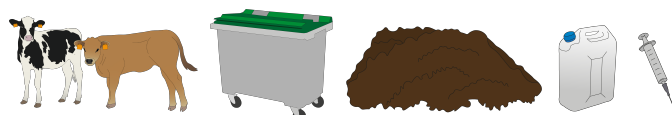
D'éviter l'introduction d'agents pathogènes

par

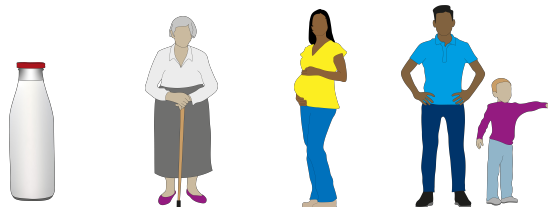


De limiter la diffusion des agents pathogènes

► Vers d'autres élevages et dans l'environnement



► À l'Homme par contact direct ou indirect avec son environnement



D'éviter la circulation d'agents pathogènes

Ces mesures doivent être adaptées aux pratiques d'élevage, au contexte épidémiologique local, proportionnées aux risques spécifiques de l'élevage et intégrant les enjeux sanitaires.

C'est à l'éleveur de retenir, avec ses conseillers, ce qui est le plus approprié pour son élevage.

Retrouvez les vidéos des cours sur la biosécurité sur le site gdsfrance.org

Sujets abordés le mois prochain :

- La sectorisation de l'élevage
- La marche en avant